

<b>CAHIER DES CHARGES DESTINE AUX ORGANISATEURS DES TOURS DES 10èmes en promotion FVWB</b>
--

Dames, samedi 4 mai 2024	Rue de la Morie 7, 5575 Gedinne
Mai 2024	
<b>Terrain 1</b>	<b>Terrain 2</b>
Baudets Bertrix - Mouscron	14h00
Gembloux – Baudets Bertrix	15h30
Mouscron - Gembloux	17h30

### **Conditions d'organisation**

#### **Infrastructure**

L'infrastructure est à charge du club et à mettre à disposition gratuitement

- 1 terrain qui doit être homologué Promotion (niveau 5) minimum
- 1 chaise d'arbitrage protégée
- 3 vestiaires avec douches pour joueurs
- 1 vestiaire pour l'arbitrage
- Poteaux avec protection pour 1 terrain
- 1 toise étalonnée
- 2 ballons de match officiels de compétition avec un manomètre
- Par terrain, 1 table avec 2 chaises pour les marqueurs, 2 bancs et 2 chaises (coach), un marquoir en bon état, feuilles de match (en réserve) et feuilles de rotation
- Matériel pour essuyer et sécher les terrains
- WIFI obligatoire si on utilise Volley Spike

#### **Compétition**

Le tournoi débute à 14h00 et les équipes doivent être sur place une heure avant leur premier match avec leurs ballons d'échauffement.

Il n'y a pas de match des réserves.

Les matchs se jouent en deux sets gagnants de 25 points avec un écart de deux points, le set décisif se joue en 15 points avec deux points d'écart, sans limite de points.

2-0 : 3 points pour le vainqueur et 0 point pour le perdant

2-1 : 2 points pour le vainqueur et 1 point pour le perdant

En cas de forfait -1 point

L'équipe qui possède le plus de points l'emporte

En cas d'égalité de points au classement final, l'équipe possédant le plus haut quotient entre sets gagnés et sets perdus (jusqu'à la 4<sup>e</sup> décimale) l'emporte.

En cas de nouvelle égalité, l'équipe possédant le plus haut quotient entre les points gagnés et points perdus sur l'ensemble des rencontres l'emporte (jusqu'à la 4<sup>e</sup> décimale)

Tout litige sera réglé par un jury composé du responsable C.F.R. et le coordinateur de l'arbitrage sur place.

Chaque équipe qui reçoit doit utiliser sa tablette.

#### **Services à fournir par l'organisateur**

Un membre du comité d'organisation doit être joignable par téléphone avant, pendant et après le tournoi.

L'organisation est responsable de l'accueil et de l'accompagnement des arbitres désignés, des équipes (joueurs, joueuses et coachs) et des membres du C.A. FVWB

L'organisation se charge de mettre à disposition sur chaque terrain un marqueur ainsi qu'un délégué au terrain pour la compétition.

Une collation de midi et deux boissons pour les arbitres et les membres du jury devra être prévue, les frais étant pris en charge par le club organisateur.

Pour la C.F.R.,                      Michel Loppe